

Délibération N°31/2021
Séance du 1^{er} décembre 2021

Délibération relative à l'ouverture d'un crédit d'investissement de CHF 60'000.- destiné à l'acquisition et l'installation d'une centrale solaire photovoltaïque sur le toit du local des pompiers au lieudit « la Moutonnerie »

- Vu la nécessité de transition écologique pour la préservation du climat ;
- vu la volonté exprimée dans le plan directeur communal Energie d'un scénario ambitieux allant vers l'abandon des énergies fossiles,
- vu le devoir d'exemplarité des administrations publiques,
- vu la disponibilité de la toiture du local des pompiers,
- vu les offres et rapports de rentabilité reçus,
- vu les travaux de la commission Environnement, Agriculture, Energie, Durabilité, Sécurité, du 21 octobre 2021,
- conformément à l'article 30, alinéa 1, lettre e de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- sur proposition du Maire,

LE CONSEIL,

D E C I D E

Par 12 voix pour, soit à l'unanimité,

1. d'acquérir et d'installer une centrale solaire photovoltaïque sur la toiture du local des pompiers au lieudit « la Moutonnerie »,
2. d'ouvrir, en conséquence, à Monsieur le Maire un crédit de CHF 60'000.- destiné au financement de cette opération,
3. de prendre acte qu'une subvention sera demandée au Canton de Genève et à la Confédération Suisse,

4. de comptabiliser la dépense et les recettes prévues à l'article 2 et 3 dans le compte des investissements, puis de porter la dépense nette à l'actif du bilan de la commune de Puplinge, dans le patrimoine administratif,
5. d'amortir cette dépense au moyen de 10 annuités, dès la première année suivant l'utilisation du bien, estimée à 2022,
6. d'autoriser le Maire à contracter, si nécessaire, un emprunt auprès des établissements de crédit de son choix, à concurrence de CHF 60'000.--, afin de permettre l'exécution de cette acquisition et de cette installation.



Didier NICOLE
Vice-Président

Fanny WISARD
Vice-Secrétaire

Puplinge, le 1^{er} décembre 2021